

## COMMUNIQUE DE PRESSE DU 19 Février 2003

Interviewé le 5 février 2003 sur Europe1 Monsieur Dominique PERBEN, garde des Sceaux s'inquiète de la composition de la nouvelle promotion de l'École Nationale de Magistrature, majoritairement féminine. Il déclare que cela va « poser des problèmes d'organisation dans les tribunaux » en raison « des problèmes spécifiques qu'ont les femmes à concilier vie professionnelle et vie personnelle ». Par ailleurs, il doute de la partialité de femmes magistratEs jugeant des hommes.

Le Collectif National pour les Droits des Femmes, indigné par ces propos rappelle à Monsieur le Garde des Sceaux que dans la Magistrature comme dans tout autre corps d'État, les hauts fonctionnaires sont majoritairement masculins (et si peu d'hommes ont investi la nouvelle promotion de l'École de la Magistrature c'est qu'à qualification égale, par rapport à la haute fonction publique, les traitements des magistrats sont à un niveau très bas), schéma qui se reproduit dans la société en général que ce soit en politique ou dans tous les secteurs d'activité. Ceci installe les femmes dans une position de subordination injustifiée et dans une situation de discrimination économique et sociale indigne d'un État qui doit promouvoir l'égalité entre les citoyen/nés : emplois sous-qualifiés, contrats précaires, temps partiel imposé, taux de chômage élevé sont leur lot quotidien. Elles sont la majorité des pauvres de la société. Il est grand temps qu'une politique volontariste mette fin à ces injustices .

Par ailleurs, si les « problèmes spécifiques qu'ont les femmes à concilier vie professionnelle et vie personnelle » posent des « problèmes d'organisation », nous regrettons le manque d'analyse de Monsieur le Ministre de la Justice qui aurait dû comprendre que cela vient du fait que les hommes n'assurent pas leur quote-part de travaux ménagers (ils ne prennent en charge que 20% du travail ménager et des soins aux personnes dépendantes).

Enfin taxer de partialité les magistratEs et supposer implicitement que les magistrats, eux, sont des justes, c'est encore une fois privilégier la parole et les intérêts des hommes qu'ils soient juges ou inculpés, alors que la plupart des plaintes pour viols et violences à l'encontre des femmes sont classées sans suite malgré leurs conséquences dramatiques.

La partialité réside donc surtout dans ce genre de propos sexistes qui portent atteinte à la dignité de plus de la moitié de la population et sont inacceptables venant d'un représentant de la Nation censé être au service aussi bien des citoyennes que des citoyens.

Le Collectif National Pour Les Droits des Femmes  
11 ter rue Voltaire 75011 Paris  
Mél : colcadac@club-internet.fr  
01 43 56 38 48